

Parc Maisonneuve

Historique

En 1910, la municipalité de Maisonneuve acquiert des terrains pour y aménager un grand parc. Le nom de ce futur parc devait rappeler la mémoire de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve. Avec Jeanne Mance, ce dernier a fondé Montréal en 1642.

En 1923, un parcours de golf municipal et un chalet d'accueil y seront créés pour permettre aux citoyens de pratiquer leur sport en ville. Son territoire d'origine a diminué pour permettre l'aménagement, entre autres, du Jardin botanique, de l'Insectarium et du Stade olympique.

Aujourd'hui, cet immense parc est constitué de deux parties, remodelées avec les années : le parc et le golf municipal

Règlements

**HEURES D'OUVERTURE
DU PARC DE 6 H À 24 H**

**PROTÉGEZ LES PAYSAGES NATURELS,
LA FLORE ET LA FAUNE**

Ne pas nourrir les animaux.

Les animaux trouvent dans la nature tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir en conservant leur instinct de survie.

Ne pas accrocher d'objets aux arbres.

**PROFITEZ D'UNE VISITE AGRÉABLE
ET SÉCURITAIRE**

Il est interdit de circuler à vélo ou en patins à roues alignées aux endroits où la signalisation interdit les vélos.

Il est interdit de circuler en véhicule ailleurs que sur un chemin public.

Il est interdit de fumer ou de vapoter à moins de 9 mètres des aires de jeux extérieures pour enfants, pataugeoires, piscines et terrains sportifs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter du cannabis partout où il est déjà interdit de fumer ou de vapoter du tabac ainsi que sur les pistes cyclables.

**PRATIQUEZ LES ACTIVITÉS APPROPRIÉES
AUX BONS ENDROITS**

Il est interdit de marcher dans les pistes de ski de fond.

La consommation de boissons alcoolisées est permise uniquement lors d'un repas en plein air.

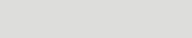
Seuls les barbecues au gaz propane sont permis, dans les aires de pique-niques désignées.

**NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER
DANS LE RESPECT DE LA NATURE**

RENSEIGNEMENTS : 311



Légende

-  Toilettes
-  Fontaine à boire
-  Zone de barbecue
Propane seulement
-  Aire de pique-nique
-  Stationnement
-  Autobus
-  Station de métro
-  Sentier polyvalent
-  Sentier piétonnier
-  Entrée



Parc Maisonneuve

Historique

En 1910, la municipalité de Maisonneuve acquiert des terrains pour y aménager un grand parc. Le nom de ce futur parc devait rappeler la mémoire de Paul Chomedey, sieur de Maisonneuve. Avec Jeanne Mance, ce dernier a fondé Montréal en 1642.

En 1923, un parcours de golf municipal et un chalet d'accueil y seront créés pour permettre aux citoyens de pratiquer leur sport en ville. Son territoire d'origine a diminué pour permettre l'aménagement, entre autres, du Jardin botanique, de l'Insectarium et du Stade olympique.

Aujourd'hui, cet immense parc est constitué de deux parties, remodelées avec les années : le parc et le golf municipal

Règlements

HEURES D'OUVERTURE DU PARC DE 6 H À 24 H

PROTÉGEZ LES PAYSAGES NATURELS, LA FLORE ET LA FAUNE

Ne pas nourrir les animaux.

Les animaux trouvent dans la nature tout ce dont ils ont besoin pour se nourrir en conservant leur instinct de survie.

Ne pas accrocher d'objets aux arbres.

PROFITEZ D'UNE VISITE AGRÉABLE ET SÉCURITAIRE

Il est interdit de circuler à vélo ou en patins à roues alignées aux endroits où la signalisation interdit les vélos.

Il est interdit de circuler en véhicule ailleurs que sur un chemin public.

Il est interdit de fumer ou de vapoter à moins de 9 mètres des aires de jeux extérieures pour enfants, pataugeoires, piscines et terrains sportifs.

Il est interdit de fumer ou de vapoter du cannabis partout où il est déjà interdit de fumer ou de vapoter du tabac ainsi que sur les pistes cyclables.

PRATIQUEZ LES ACTIVITÉS APPROPRIÉES AUX BONS ENDROITS

Il est interdit de marcher dans les pistes de ski de fond.

La consommation de boissons alcoolisées est permise uniquement lors d'un repas en plein air.

Seuls les barbecues au gaz propane sont permis, dans les aires de pique-niques désignées.

NOUS AVONS TOUS UN RÔLE À JOUER DANS LE RESPECT DE LA NATURE

RENSEIGNEMENTS : 311



Légende

- Accueil et renseignements
- Toilettes
- Glissade
- Patinoire et anneau de glace
- Pas alternatif
 - 1,8 km
 - 2,7 km
 - 3,5 km
- Pas de patin
 - 2,7 km
- Sentier piétonnier damé
- Sentier piétonnier déneigé
- Stationnement
- Autobus
- Station de métro
- Entrée

